



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE MAIRE
Article L 2122-22 du CGCT

Marché public de travaux selon la procédure adaptée
Code de la commande publique

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et notamment son article 11,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 et notamment son article 1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, 4°),

Vu les travaux de création de jardins familiaux, résidence Les Tilleuls,

Vu la consultation lancée à cet effet selon la procédure adaptée,

Considérant que la proposition remise par l'entreprise ID VERDE, 276, route de Saint Amand, 59310 Mouchin, correspond aux besoins exprimés,

ARRETE

- Article 1 :** Le marché de travaux pour la création de jardins familiaux, résidence Les Tilleuls, est attribué à l'entreprise ID VERDE pour un coût de 283 990 € HT.
- Article 2 :** Notification de ce marché sera adressée à l'entreprise concernée et l'assemblée délibérante sera informée de cette décision. Il sera rendu compte à l'assemblée délibérante de cette décision lors de sa prochaine réunion.
- Article 3 :** Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.
- Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 18 mai 2020
Le Maire,



Alain MENSION